

## TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, samedi 1 février 1812.

**AVIS. MM. les Souscripteurs dont l'abonnement est fini au 1<sup>er</sup> janvier 1812, sont priés de le faire renouveler pour ne pas éprouver de retards.**

L'abonnement pour le Télégraphe Officiel est de 20 francs par année et de dix francs par semestre, franc de port.

Les avis, annonces et affiches, se payent trois francs en une langue, cinq francs en deux langues et six francs en trois. S'adresser à la direction du Télégraphe N. 180 à Laybach.

## EXTERIEUR.

## ANGLETERRE.

Londres, 8 janvier. Un délire perpétuel, mais calme, et qui n'est jamais interrompu par aucun accès de frénésie, tel est l'état actuel du roi. Il se croit dans le ciel, conversant avec les anges; sa santé corporelle paroît bonne; mais les espérances pour le recouvrement de son esprit sont à-peu-près évanouies.

-- Quelques dissensions s'étant élevées dans les îles de Jersey et Guernesey, le prince régent vient d'y envoyer une commission chargée d'en réformer la constitution.

-- On accuse la police de Londres d'avoir apporté la plus grande négligence à prévenir les assassinats qui ont eu lieu dans cette ville; le peu de soin qu'elle a mis, dit-on, à veiller à la sûreté des personnes et des propriétés a encouragé les voleurs et les brigands dont la capitale est remplie; il en résulte aussi que les recherches qu'elle fait aujourd'hui pour les découvrir sont infructueuses. L'opinion publique se prononce conséquemment pour qu'on organise une police nouvelle.

-- A Nottingham, après avoir brisé tous les métiers à filer, les mutins se livrent maintenant aux brigandages sur les grands chemins. A Bristol, les voleurs ayant formé une espèce d'association pour se soutenir mutuellement, les citoyens en ont formé une autre pour maintenir la sûreté publique. Cependant quelques gens pusillanimes ont

## P R O C È S

De la Dame Morin, de sa fille, et de leurs domestiques.

On a vu comparoître devant la cour d'assises de Paris, pour être jugées, une mère et une jeune fille prévenues de crimes dont les circonstances fixoient sur elles l'attention publique.

La Dame Tarin, veuve en secondes noces de Frédéric Morin, demeurante à Paris rue de Bondi, N.º 5, et sa fille Angélique Delaporte, âgée de seize ans et 10 mois, sont accusées d'avoir tenté de concert, le 2 octobre dernier, r.º d'extorquer par force, violence, et contrainte à Jean-Jacques Ragoulleau des signatures de souscription sur des billets de la somme de 290,000 francs; 2º de commettre vilain airement et avec préméditation, un homicide sur la

refusé d'accéder à cette union, dans la crainte de se voir attaqués par les brigands. (Journ. de Paris.)

-- Des lettres de Buenos-Ayres, du 8 octobre, annoncent que les négociations entre la junte de cette ville et le vice-roi Elio, à Monte-Video, ont été rompues d'une manière très-singulière. Les envoyés du vice-roi ayant été reçus avec beaucoup de politesse par ceux de la junte, à bord d'une frégate anglaise, le vice-roi vouloit faire un nouveau pas vers la réconciliation: il invita les députés de la junte à venir à Monte-Video, et à descendre à terre, leur ayant fait préparer une fête brillante et un grand feu d'artifice. Les députés acceptèrent d'abord; mais s'étant aperçus que les troupes du vice-roi étoient rangées en haie sur le rivage, ce qui n'avoit d'autre but que de leur rendre les honneurs militaires, ils furent tout-à-coup saisis d'une terreur panique, et s'imaginant que le général Elio leur dressoit un piège et vouloit les faire retenir prisonniers, ils retournèrent brusquement. Elio fut extrêmement indigné d'un soupçon aussi deshonorant pour son caractère comme militaire et comme Espagnol; il déclara qu'il ne vouloit plus entendre parler des négociations.

(Journ. de l'Emp.)

## VALACHIE.

Buchares, 14 décembre. Par suite d'une nouvelle convention entre les plénipotentiaires turcs et le général comte de Kutusow, les troupes de Tschapan-Oglu qui étoient dans l'île de Slobodse, et qui ont été transférées à Pitra, seront défrayés à l'avenir par le gouvernement turc. L'avis en est publié pour que les entrepreneurs, qui voudroient se charger de fournitures, se présentent. L'artillerie et les armes de ce corps d'armée doivent être déposées à Giurgewo. Il paroît que les conférences se prolongent sans aucun résultat. (Gaz. de France)

## GRAND-DUCHÉ DE FRANCFORT.

Frankfort, 10 janvier. S. Exc. M. le comte Chretien

personne du même Ragoulleau; Nicolas Lefebvre Journalier maçon, et Lucie Jacotin, Vachère, domestiques que la Veuve Morin avoit pris à son service depuis 3 semaines seulement, sont les complices et les auxiliaires du double crime prémédité par suite des rapports d'intérêts qui ont existé entre la dame Morin et Ragoulleau. Au commencement de 1806, l'hôtel Saint Phary, situé à Paris sur le Boulevard poissonnière, N.º 22 fut mis en vente par expropriation forcée; Ragoulleau et la Veuve Morin étoient en concurrence pour l'acheter; mais le premier se désista de ses prétentions et prêta même pour en faire l'acquisition par acte en forme une somme de 100,000 francs moyennant une rente viagère de 20,000 francs sur quatre têtes. La somme prêtée fut employée par la Veuve Morin à payer environ 60,000 francs du prix de l'adjudication et le reste à des constructions et à des embellissements de

Ernest de Benzel-Sternau, nommé par un décret de S. A. R. du 3 décembre 1811, ministre des finances, du trésor public, du commerce, des fabriques et des arts, a fait le 4 de ce mois son entrée au conseil d'état, et a commencé ses fonctions avec l'année.

### ROYAUME DE NAPLES.

Naples 23 décembre. On mande de la Calabre, que l'Etna a été tranquille dans la première quinzaine de ce mois; seulement on voit encore sortir de la fumée de nouvelles bouches de ce volcan dans la vallée del Bove. Le torrent de lave qui menaçait Catane, s'est arrêté à un mille de cette ville. (Moniteur.)

### INTERIEUR. EMPIRE FRANÇAIS.

Rome 2 janvier. La commission chargée de l'exécution du décret impérial du 17 juillet, concernant les impositions et les fouilles de la ville de Rome, fait poursuivre les travaux avec la plus grande activité. Les vues bienfaisantes de S. M., tendant à relever les beautés de Rome, contribuent aussi à détruire l'oisiveté et à secourir l'indigence. (Jour. de l'Emp.)

Paris, 14 janvier. Le sept décembre, six bateaux pêcheurs ont pris, sur la route de Palmpol et conduit dans le port du Porsdon, 70 poissons connus sous le nom de *Souffleurs*. La plus grande partie de ces poissons pèsent chacun de 2,000 à 2,500, et ont 20 à 23 pieds de long sur 10 à 12 de circonférence. On attribue la rare et subite apparition de ces énormes céphalopodes sur ces côtes, à la violence du dernier coup de vent qui s'est fait sentir.

Un homme dont les productions ont causé jusque dans les cercles les plus brillans de la capitale une espèce de vertige, M. Dorvigni, auteur des *Jeannot*, des *Pointu* et même des *Jocrisse*, vient de mourir à Paris dans l'obscurité et l'indigence. Il ne faut pas que la nation se reproche trop cet oubli d'un homme si célèbre; une habitude d'insouciance avait fait tomber si bas son talent, qu'un directeur de théâtre a, dit-on, acheté pour cinquante fr. quarante manuscrits de cet auteur. (Gaz. de France.)

### DÉCRET IMPÉRIAL.

Application aux sept départemens de la Hollande des dispositions des décrets des 4 juillet et 30 septembre 1811, relatives à l'obligation de fournir une traduction française des Actes rédigés dans l'idiome au pays, présentés à l'enregistrement.

Au palais des Tuileries, le 28 décembre 1811.

NAPOLEON, EMPEREUR DES FRANÇAIS etc.

Sur le rapport de notre ministre des finances,

Vu nos décrets du 14 juillet et 30 septembre dernier, concernant l'organisation, le premier, des départemens anséatiques, le second, des Provinces Illyriennes, qui, en autorisant dans ces départemens l'usage de l'ancien idiome pour tous les actes publics et privés, imposent à ceux qui présenteront à l'enregistrement des actes rédigés dans cet

idiome, l'obligation de joindre, à leurs frais ou à ceux de leurs commettans, une traduction française desdits actes, certifiée par un traducteur juré;

Notre Conseil-d'Etat entendu,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1.<sup>er</sup> Les dispositions des articles 143 et 144 de notre décret du 4 juillet dernier, et celles des articles 32 et 33 de notre décret du 30 septembre suivant, concernant l'organisation des départemens anséatiques et des Provinces Illyriennes, sont déclarées communes aux sept départemens de la Hollande.

2. Notre grand-juge, ministre de la justice, et notre ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Signé NAPOLEON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'état, Signé, le comte DABU.

### PROVINCES ILLYRIENNES.

Lorsqu'il y a quelques mois on a cherché à répandre, des inquiétudes dans le Régiment de Licca, M. l'Evêque Grec Miorkowich, s'est empressé de se transporter dans le Régiment; il en a parcouru les diverses compagnies, et a beaucoup contribué à ramener le calme par sa présence et ses discours. S. M. a accouté à M. l'Evêque un témoignage éclatant de sa bienveillance en le nommant membre de la Légion d'honneur décoré de l'aigle d'or.

M. Budisslawich, Archimandrite Grec avoit dans les mêmes circonstances donné des preuves d'attachement à ses devoirs, et de dévouement à l'Empereur. S. M. l'a nommé membre de la Légion d'honneur ainsi que M. le major Valdoni.

Raguse. Mr. R. Desmalets Auditeur au Conseil d'Etat, Intendant de la Province de Raguse conformément aux Instructions de Mr. le commissaire général de Justice s'est rendu, aujourd'hui 13 janvier, au palais du Gouvernement et, en présence des Autorités civiles et militaires de Raguse invitées par lui à la cérémonie, a procédé à l'installation de la Cour d'appel de Raguse et a reçu le serment des Membres qui la composent, d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à S. M. l'Empereur. La décence et la dignité avec laquelle a eu lieu cette cérémonie, a produit sur le cœur des Ragusais de nouveaux sentimens de reconnaissance et d'amour envers leur souverain.

Il y a eu le soir, chez Mr. l'Intendant un repas où ont été invités Messieurs les membres de la cour d'appel et les différentes autorités Civiles et Militaires.

le dessein de convertir l'hôtel Saint Phar en hôtel garni. Elle étoit chargée par son contrat de servir trois rentes viagères hypothéquées sur l'hôtel. L'un de ces rentiers étant mort, elle eut à rembourser 19,220 francs de Capital. Ragoulleau acheta la créance de l'héritier; s'étant subrogé à ses droits il augmentoit ses créances et ses hypothèques sur l'hôtel Saint Phar. La Veuve Morin ne payoit pas exactement les arrrages de la rente viagère de 10,000 francs; l'hôtel fut mis en vente; mais par arrangement à l'amiable et définitif, Ragoulleau l'acheta moyennant 165,000fr, se chargea des rentes, se remboursa de ses capitaux, et n'eut à remettre à la vendeuse que 9,000 francs des quels il ne revint à cette dernière chargée de payer les frais de procédure que 3,750 francs.

Tout paroissoit être terminé au gré des parties, la Veuve Morin en manifesta sa satisfaction aux locataires de

la maison; mais ces témoignages n'étoient rien moins que sincères de sa part, elle ne vouloit que déguiser son ressentiment contre Ragoulleau, qu'elle regardoit comme l'auteur de sa ruine. Elle conçut et nourrit la pensée d'en tirer une vengeance terrible. Angélique partagea toute la haine de sa mère, et voulut s'associer à sa vengeance; chacune d'elles imagina divers plans pour parvenir à son but. La Veuve Morin rapprocha d'elle Ragoulleau, affecta de lui donner sa confiance, et lui demanda ses conseils. Elle avoit mis depuis long-tems dans sa confiance une fille nommée Jonard, qui résolut d'avertir Ragoulleau, et le fit prévenir qu'on l'inviteroit à déjeuner, et qu'on le conduiroit à une maison de campagne où l'on attenteroit à ses jours. A son retour de sa maison d'Essonne près Paris, Ragoulleau trouve effectivement chez son portier une lettre

**TABIEAU** présentant la division, en 49 arrondissemens communaux des district et cantons composant la Province de la Carinthie, présenté par Monsieur le Comte de Chéval, Maître des requêtes, Intendant Général des Provinces Napoléonnes, et approuvé le 31 octobre 1811 par S. E. Monseigneur le Gouverneur Général.

## DISTRICT DE VILLACH.

### CANTON DE VILLACH.

#### Premier arrondissement de Villach.

Ville de Villach, Faubourg de Klagenfurt, Judendorf, Logerlach, S. Johann, St. Martin, Heilsgen Geist, Agaten, Federaun; cet arrondissement consiste en 4623 ames.

#### Second arrondissement de Bleiberg.

Bleiberg, Kreut; cet arrondissement consiste en 3417 ames.

#### Troisième arrondissement de Straisnitz.

Maglern, Hohenthurm, Teisritz; cet arrondissement consiste en 2390 ames.

#### Quatrième arrondissement de Arnoldstein.

Arnoldstein, Pakan, Seltzsch, Neuhaus, Nart, Ragersdorf; cet arrondissement consiste en 2236 ames.

#### Cinquième arrondissement de Finkenstein.

Oak, Fernitz, Gölersdorf, Korpiltsch, Latschach, Mallestig, Maria Gail, Ouschena, St. Stephan; cet arrondissement consiste en 3449 ames.

#### Sixième arrondissement de Wernberg.

Wernberg, Gratschach, Frabenig, Sandt, Neudorf, Scebach, Umberg, Dragnitz; cet arrondissement consiste en 2528 ames.

#### Septième arrondissement de Rosseg.

Rosseg, Bërg, Droballach, Friesnitz, S. Jacob, Maria Helene, Mulzbach, Ferlach, St. Peter, Dtau, Schlatten; cet arrondissement consiste en 4630 ames.

#### Huitième arrondissement de Velden.

Velden, Augsdorf, Emersdorf, Lind, Kerschdorf, Duell, Köstenberg, Latschach, S. Jigen; cet arrondissement consiste en 2711 ames.

#### Neuvième arrondissement de Treffen.

Treffen, Wiusklern, Teuditz, Letschenberg, Polling, Tobring, Vassach, St. Ruprecht, Sattendorf, Ossiarchbeg, Brechlolz; cet arrondissement consiste en 2494 ames.

### Dixième arrondissement de Aflitz.

Aflitz, Arriach, Bergob Arriach, Laadstadt, Lierzberg, Raut, Stadl, Wollan, Wiese; cet arrondissement consiste en 2173 ames.

La Population du Canton de Villach est de 30,650 ames.

### CANTON DE FELDKIRCHEN.

#### Premier arrondissement de Felekirchen.

Feldkirchen, St. Ruprecht, Tschwargzen, Glann, Rabenstorf, Waschenberg, Weyern; cet arrondissement consiste en 2,832 ames.

#### Second arrondissement de Himalberg.

Drägelberg, Zedlitzberg, Hochegg, Vorder et Juner Leichen, Pichlern, Staurachberg, Himmelbera Guesa, Müttereg, Steürberg, Wabl; cet arrondissement consiste en 3,387 ames.

#### Troisième arrondissement de Steindorf.

Ossiach, Steindorf, Höfling, Glanhossen, Stiegl, Ossiachberg, Puegrad, Perneg; cet arrondissement consiste en 2,171 ames.

#### Quatrième arrondissement de Kleinkirchheim.

Kleinkirchheim, St. Oswald, Zirheiten, Rottenstein, St. Margarethen, Vorpivald, Ebene, Winkl, Zedlitzdorf; cet arrondissement consiste en 2,883 ames.

La Population du Canton de Feldkirchen est de 11,273 ames.

### CANTON DE HERMAGOR.

#### Premier arrondissement de Hermagor.

Hermagor, Mährndorf, Kühweg, S. Lorenzen, Weisbriach, Radnig; cet arrondissement consiste en 2,761 ames.

#### Second arrondissement de Kunburg.

Egg, Nampollach, Görttschach; cet arrondissement consiste en 1,819 ames.

#### Troisième arrondissement de Wasserleoburg.

Saak, S. Georgen; cet arrondissement consiste en 1,915 ames.

#### Quatrième arrondissement de Aichelburg.

S. Stephan, Matschiedl, Vorderberg, S. Paul; cet arrondissement consiste en 2,119 ames.

d'invitation écrite par la Veuve Morin pour le 24 septembre.

Il se rend de suite à la préfecture de police pour y faire sa déclaration. On y fait venir la fille Jonard qui confirme ses premières révélations; des ordres sont donnés d'après ces dépositions; Ragoulleau accepte pour le 25 octobre, va chez la Veuve Morin, voit le déjeuner servi, refuse de rien prendre et propose de partir pour aller visiter la maison de Campagne dont on lui avoit parlé dans le billet d'invitation. Un Carosse de place est loué par Angélique, et l'ordre est donné de conduire à Clignancourt, mais à la barrière de la Villette, la voiture est investie par des agens de la police; qui se saisissent de la mère et de la fille et les introduisent dans le bureau de l'octroi où se trouvoit un commissaire de police. Celui-ci en interrogeant Angélique, croit appercevoir quelque chose de suspect dans le mouchoir qu'elle tenoit à la main, et

dont il se saisit, il y trouve quinze billets à ordre sur papier timbré de proportion, sans noms de souscripteurs, ni de la personne au profit de laquelle ils devoient être souscrits, et un écrit sous une enveloppe cachetée. Le commissaire se transporte avec la mère et la fille à Clignancourt; en entrant dans la maison, il voit les soupiraux de la cave bouchés; et en pénétrant, au premier étage deux lits de sangle, sur lesquels il y avoit de la poudre fine à tirer et des balles de pistolets; dans le fond d'un petit caveau à gauche, une petite table, sur laquelle étoient deux chandelles allumées, un encrier, une bouteille d'encre, des plumes taillées, une demie main de papier, une corde d'un mètre et demi de longueur, trois bouts de cordes et un lacet de soie; dans le passage qui sépare le premier caveau du second, il découvre deux pistolets cachés dans le sable chargés à bille et amorcés; au fond du caveau, un poteau enfoncé dans la terre, une

*Cinquième arrondissement de Rattendorf.*

Rattendorf, Guggenberg, Troppelach, Waidek; cet arrondissement consiste en 1,560 ames.

La Population du Canton de Hermagor est de 10,174 ames.

**CANTON DE MAUTTEN.***Premier arrondissement de Mautten.*

Mautten, Wurmlach, Weidenburg, Kötschach, Döllach; cet arrondissement consiste en 2,865 ames.

*Second arrondissement de Reisach.*

Reisach, Kirchbach, Grafendorf; cet arrondissement consiste en 1,802 ames.

*Troisième arrondissement de Lussing.*

Liessing, Kornath, Gail, Strajach, S. Lorenzen, Luggau; cet arrondissement consiste en 2,221 ames.

La Population du Canton de Mautten est de 6,998 ames.

**CANTON DE OBERIVELLACH.***Premier arrondissement de Obervellach.*

Obervellach, Pragant, Plattach, Söbriach, Teucht, Benk, Pfaffenberg, Mallnitz, Lassach; cet arrondissement consiste en 4,543 ames.

*Second arrondissement de Stall.*

Stall, Tressdorf, Sonberg, Steinwand, Rangerstorf, Lobersperg, Reinthal, Winklern; cet arrondissement consiste en 3,268 ames.

*Troisième arrondissement de Groskirchheim.*

Rettenbach, Lassach, Winkel-Sagriz, Asten, Sagriz, Dollach, Mitten, Apriach, Pokhorn, Heiligen Blat; cet arrondissement consiste en 3,506 ames.

**CANTON DE GREIFFENBURG.***Premier arrondissement de Greiffenburg.*

Greiffenburg, Stein, Drasnizdorf, Dollach, Drasniz, Goppelsberg, Berg, Emperg, Bruggen, Noranach; cet arrondissement consiste en 3,155 ames.

*Second arrondissement de Oberdrauburg.*

Oberdrauburg, Lengberg, Trauttendorf, Lindsberg, Michelsberg, Drammer, Nortsch, Nicolsdorf, Etting, Jrschen, Simmerlach, Jurkenborg, Rittersdorf; cet arrondissement consiste en 2,975 ames.

*Troisième arrondissement de Steinfeld.*

Steinfeld, Kerschbaum, Fell, Radlach, Rottenstein,

Gerlamoor, Dechendorf; cet arrondissement consiste en 2,456 ames.

*Quatrième arrondissement de Sachsenburg.*

Sachsenburg, Pusaruize, Plassnig, Obergottesfeld, Lind, Trobach, Malbruken, Niglai, Milledorf, Kollmitz; cet arrondissement consiste en 3,509 ames.

La Population du Canton de Greiffenburg est de 12,095 ames.

*Premier arrondissement de Gmünd.*

Ville de Gmünd, Buchreit, Kreislach, Maltaberg, Schlatzing, Malta, Dornbach, Trebesin, Brandstat, Radl, Altersberg; cet arrondissement consiste en 3,461 ames.

*Second arrondissement de Eisenratten.*

Eisenratten, Heigelsberg, Kremsbruk, Krems et Plessniz, Inner Leoben, Norring, Vorder Leoben; cet arrondissement consiste en 2,160 ames.

*Troisième arrondissement de Rauchenkatsch.*

S. Nicolai, S. Peter, Oberdorf, Reibern, Rennweg; cet arrondissement consiste en 2,224 ames.

*Quatrième arrondissement de Müllstadt.*

Mulstadt, Obermüllstadt, Laubendorf, Mätze Isdorf, Grosseck, Köting, Treßling, Wierlsdorf; cet arrondissement consiste en 2,788.

*Cinquième arrondissement de Ranentheim.*

Ranentheim, Dobriach, Laufenberg, Schwarzewald, S. Peter in Tiveng, Unter Tiveng, Kaning; cet arrondissement consiste en 1,759 ames.

La Population du Canton de Gmünd est de 12,263 ames.

**CANTON DE SPITAL.***Premier arrondissement de Spittal.*

Spittal, Gochiess, Paldramsorf, Amlach, Molzlicht, Olsach, Liserhofen, Hunersberg, Lendorf, Edling, St. Peter, Tressnitz; cet arrondissement consiste en 4,445 ames.

*Second arrondissement de Weissenstein.*

Weissenstein, Terndorf, Tresach, Geschriet, Mosswald, Tragenwinkl, Puch, Wollanig; cet arrondissement consiste en 2,444 ames.

*Troisième arrondissement de Paternion.*

Paternion, Kamering, Nikelsdorf, Stokenbog, Tragail, Wiederschwing, Ziebl, Krentzen, Kellerberg, Feistriz, Rulland, Töplisch; cet arrondissement consiste en 4,585 ames.

La Population du Canton Spittal est de 11,474 ames.

Total de la Population du district de Villach 10,6045 ames.

chaîne qui y étoit attachée et des cadenas destinés à fermer la chaîne. Le Febvre arrêté ainsi que la fille Jacotin sa complice, par un officier de paix, et pris dans la cave, convient que c'est lui qui a fait tous ces préparatifs par ordre de sa maîtresse qui vouloit se venger d'un homme, qui, disoit elle, lui avoit volé de l'argent.

Après la visite de la maison et les interrogatoires préliminaires, les prévenus sont mis en prison et l'affaire s'instruit. Angélique s'est constamment attachée à rendre sa mère excusable autant qu'il a été possible, en s'attribuant à elle seule tout le complot et l'ordonnance des préparatifs; la mère de son côté, a revendiqué le projet, comme en étant le principal auteur. L'une et l'autre ont toujours déclaré qu'elle n'avoient jamais eu la pensée d'attenter à la vie de Ragoulleau, mais seulement de reprendre

par la force, ce qu'elles prétendoient leur avoir été enlevé par la ruse.

Les dépositions des témoins et les conclusions de M. l'avocat général ayant été entendues, les 10 et 11 janvier, les Jurés, après avoir délibéré deux heures, sont rentrés à l'audience, et conformément à leur déclaration, la cour a condamné la veuve Morin et sa fille à la peine des travaux forcés pendant vingt années, et à être attachées au carcan pendant une heure.

Le Febvre et la fille Jacotin ont été absous, parce que la tentative d'extorsion des signatures, n'avoit pas eu de leur part un commencement d'exécution.

Par suite de ce jugement la veuve Morin et sa fille viennent de se pourvoir en cassation.

M. le procureur général près la cour impériale s'est également pourvu en cassation contre l'acquiescement du sieur le Febvre et de la fille Jacotin.